



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T É R N I T É

Commune de Cabriès
A R R O N D I S S E M E N T D ' A I X - E N - P R O V E N C E

Cabriès, le 8 juillet 2020

Le Maire

à

**Mesdames et Messieurs
Les membres du conseil municipal**

Direction Générale des Services

Dossier suivi par : Isabelle OZGA

Tel : 04.42.28.14.14

Fax : 04.42.28.14.20

Mail : iozga.dgs@cabries.fr

Objet : Convocation au conseil municipal

Pièces jointes : Dossier du conseil municipal du 15 juillet 2020

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous informe que le conseil municipal se réunira :

A l'Auditorium

le 15 juillet 2020 à 18h30.

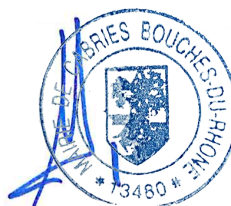
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et je vous transmets le dossier comprenant les différents projets qui seront soumis au vote lors de cette réunion. Je vous indique que les éventuelles pièces annexes trop volumineuses sont mises à votre disposition en Mairie, pour consultation, auprès de la Direction Générale des Services.

Je vous rappelle, enfin, qu'en cas d'empêchement, il vous est possible de donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues, dans la limite d'un seul pouvoir par conseiller municipal, conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Je vous précise qu'en application des dispositions dérogatoires en vigueur pendant l'état d'urgence sanitaire, telles qu'édictees par l'article 3 de l'ordonnance n°2020-760 du 22 juin 2020 :

- chaque conseiller peut recevoir deux pouvoirs,
- le quorum est atteint lorsque le tiers des membres du conseil municipal est présent.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes sincères salutations.



Amapola VENTRON
Maire de Cabriès



COMMUNE DE CABRIES

CONSEIL MUNICIPAL du 15 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

Convocation a été adressée à chacun des conseillers municipaux,
conformément aux dispositions des articles
L. 2121-10 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales,
et à la réglementation dérogatoire liée au COVID19
prorogée jusqu'au 30 août 2020

le 8 juillet 2020

DOCUMENTS GENERAUX :

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 mai 2020

DELIBERATIONS :

Affaires Générales :

- 1 Règlement intérieur du conseil municipal
- 2 Délégation générale du conseil municipal au maire
- 3 Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation
- 4 Formation des membres du conseil municipal
- 5 Modalités de prise en charge des frais supportés par les conseillers municipaux dans le cadre de leurs fonctions
- 6 Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Mise en place des commissions :

- 7 Commissions municipales permanentes – Création de 11 commissions et désignation de leurs membres
- 8 Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) - Création de la commission
- 9 Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Etablissement de la liste des contribuables proposés pour siéger à cette commission
- 10 Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Election des membres de la commission
- 11 Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Création et désignation de ses membres
- 12 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Création et désignation de ses membres
- 13 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Fixation du nombre de conseillers municipaux membres du conseil d'administration et désignation des conseillers municipaux membres
- 14 Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration du Collège Marie Maury
- 15 Désignation des conseillers municipaux membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole Aix-Marseille Provence
- 16 Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Comité d'Organisation des Fêtes de Cabriès-Calas (COFCC)
- 17 Désignation des représentants de la commune au Syndicat Mixte d'Energie du département des Bouches-du-Rhône (SMED13)